

LA CHAPELLE BALOUE

BULLETIN MUNICIPAL 2023



**NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.
IMPRIMÉ EN JUIN 2023 PAR LA COMMUNE**

LA CHAPELLE-BALOUE BULLETIN MUNICIPAL

Direction de la publication : Béatrice Gomes
Rédaction : Jean-Marie Bonnefont, Béatrice Gomes,
Jerôme Pasdelou, Anne-Sophie Pignol
Photos : Mairie de La Chapelle-Baloue

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BALOUE

9 route de Crozant
23160 La Chapelle-Baloue
communelachapellebaloue@wanadoo.fr
☎ 05 55 63 53 85

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi et mercredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi de 9h00 à 12h00

PERMANENCE DU MAIRE

Jeudi : de 14h00 à 17h00

SOMMAIRE

- 05** VIE MUNICIPALE
- 16** VIVRE À LA CHAPELLE
- 25** EAU & ASSAINISSEMENT
- 34** INTERCOMMUNALITÉ
- 40** CULTURE & PATRIMOINE

LE MOT DU MAIRE

Chapelloises, Chapellois,

C'est avec une grande joie que mon équipe et moi-même revenons vers vous à travers ce bulletin municipal de 2023. Ce support annuel est l'occasion de vous informer sur une grande partie des actions mises en œuvre dans notre belle commune, avec le soutien des élus, des agents, des partenaires et des habitants.

Ces rétrospectives nous permettent de prendre quelques instants pour réfléchir à ce qui a été accompli ces derniers mois et, par extension, depuis le début de notre mandat d' élu. Depuis maintenant trois ans, notre équipe municipale s'est employée à mettre de l'ordre dans la gestion technique et administrative de la commune. Cette restructuration était indispensable pour consolider le socle de notre action au service de tous, tant sur les sujets de la convivialité, sur l'entretien de nos infrastructures, que sur la transition écologique, l'approvisionnement en eau, et bien d'autres encore.

Dans une récente entrevue accordée à La Montagne, j'ai réaffirmé que le contexte social, économique et environnemental nous oblige à envisager concrètement les mutations écologiques et climatiques actuelles. Le Limousin n'est plus le château d'eau qu'il a longtemps été, et la sécheresse nous réserve quelques surprises. Nous devons également réfléchir et avancer ensemble sur les sujets de la sécurité sanitaire et alimentaire de la population. Je souhaite que notre commune fasse partie de ces territoires pionniers concernant notre autonomie, en matière de production électrique par exemple. Nous avons actuellement plus d'une cinquantaine d'arbres en pépinière sur la commune, qui, à terme, offriront de l'ombre et des fruits.

Au cours de ces trois premières années, le réseau d'eau a été entretenu et amélioré, et le réseau d'assainissement a été remis en état. Bien que notre réseau d'eau soit peu moderne, il nous témoigne régulièrement de sa robustesse et fait l'objet d'un contrôle régulier, comprenant des désinfections et des purges. À

terme, le réseau devrait être interconnecté avec celui de Saint-Sébastien, mais nous avons la volonté de maintenir la gestion de l'eau et de l'assainissement au niveau communal, car cela illustre bien un service public de première nécessité, entretenu avec rigueur et professionnalisme par vos élus bénévoles et vos agents techniques.

L'exemple le plus concret de l'ordre rétabli dans la gestion administrative de la commune est celui du budget. Les comptes sont assainis, et le budget de la mairie pour 2023 s'élève à environ 420 000 €, pour une population de 135 habitants avec plusieurs projets d'investissement en cours.

Les archives de la commune sont en grande partie classées, et la bibliothèque sera bientôt ouverte.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le bourg, le remplacement de l'éclairage par des luminaires LED à basse consommation, ainsi que l'installation de la fibre optique (internet haut débit), seront terminés d'ici le début de l'année 2024.

Je salue la volonté des adjoints, des élus, des agents de la commune, des bénévoles et des partenaires institutionnels, sans qui la dynamique évoquée précédemment n'aurait pas été aussi manifeste.

Prenez soin de vous, de vos familles, de vos amis et de vos voisins, dans la mesure du possible.

**Madame la Maire,
Béatrice GOMES**

VIE MUNICIPALE

06

ÉQUIPE MUNICIPALE

07

COMMISSIONS COMMUNALES

08

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

09

BUDGET 2022 - 2023

15

DÉLIBÉRATIONS 2022

ÉQUIPE MUNICIPALE

MAIRE

Béatrice GOMES

maire@lachellebaloue.fr

☎ 06 75 52 37 38

1^{er} Adjoint

Jean-Marie BONNEFONT

adjoint@lachellebaloue.fr

☎ 06 70 12 40 27

2^e Adjoint

Jerôme PASDELOU

jerome@lachellebaloue.fr

☎ 07 67 26 33 99

CONSEILLÈRE

France-Muriel BLANCHE

☎ 06 73 63 20 65

CONSEILLER

Florian BOLGAR

☎ 06 50 26 58 05

CONSEILLÈRE

Aurélie BRIANT

☎ 07 68 66 83 30

CONSEILLER

Valentin GRASSET

☎ 06 08 73 11 57

CONSEILLER

Claude MAILLARD

☎ 06 41 23 75 51

CONSEILLER

Franck MARTIN

☎ 06 62 91 92 78

CONSEILLÈRE

Michèle PICOTY

☎ 06 80 24 04 17

DÉMISSION DE JEAN LE ROUX CONSEILLER MUNICIPAL

Élu en janvier 2020, Jean Le Roux, conseiller municipal a remis sa démission en début d'année 2023. Au nom du conseil municipal et de l'ensemble des administrés, nous le remercions pour son investissement et lui souhaitons bonne continuation !



COMMISSIONS COMMUNALES

Nous avons dû actualiser les différents comités communaux et communautaires (Comcom) en raison de la charge de travail que cela représentait pour quelques élus. Il est rappelé que tous les Chapellois peuvent participer à ces comités, même s'ils ne sont pas conseillers municipaux.

COMMUNICATION & INFORMATIQUE

BONNEFONT Jean-Marie / Titulaire
PASDELOU Jérôme / Suppléant
COMES Béatrice / Suppléante

CADASTRE & PATRIMOINE

BLANCHE France-Muriel / Titulaire
COMES Béatrice / Suppléante
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant
PASDELOU Jérôme / Suppléant

TRAVAUX GÉNÉRAUX ET VOIRIE

PASDELOU Jérôme / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant
MAILLARD Claude / Suppléant
MARTIN Franck / Suppléant
BOLGAR Florian / Suppléant

ÉCLAIRAGE PUBLIC

BONNEFONT Jean-Marie / Titulaire
BLANCHE France-Muriel / Suppléante
COMES Béatrice / Suppléante
PASDELOU Jérôme / Suppléant

BOTANIQUE, FLEURISSEMENT, ENVIRONNEMENT

PICOTY Michèle / Titulaire
PASDELOU Jérôme / Suppléant
BLANCHE France-Muriel / Suppléante

COMMERCES LOCAUX / BOULANGERIE

COMES Béatrice / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant
BLANCHE France-Muriel / Suppléante
BOLGAR Florian / Suppléant
PASDELOU Jérôme / Suppléant

SALLE DES FÊTES

COMES Béatrice / Titulaire
PICOTY Michèle / Suppléante

AUTONOMIE

PASDELOU Jérôme / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

INCENDIE ET SÉCURITÉ

MARTIN Franck / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant
COMES Béatrice / Suppléante
PASDELOU Jérôme / Suppléant

EAU & ASSAINISSEMENT

BONNEFONT Jean-Marie / Titulaire
PASDELOU Jérôme / Suppléant
MAILLARD Claude / Suppléant
MARTIN Franck / Suppléant
BOLGAR Florian / Suppléant

ÉOLIENNES

PASDELOU Jérôme / Titulaire
MARTIN Franck / Suppléant
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

FINANCES & MARCHÉS PUBLICS

BONNEFONT Jean-Marie / Titulaire
COMES Béatrice / Titulaire
PASDELOU Jérôme / Suppléant

LIEN SOCIAL

COMES Béatrice / Titulaire
BLANCHE France-Muriel / Titulaire
BOLGAR Florian / Suppléant
BRIANT Aurélie / Suppléante
PICOTY Michèle / Suppléante

ASSOCIATIONS

MARTIN Franck / Titulaire

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Notre commune est aussi ouverte et active sur les différentes commissions et groupes de travail intercommunaux et départementaux. Ci-dessous, vous trouverez les commissions où vos élus sont impliqués hors des limites communales.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMES Béatrice / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

EVOLIS 23 (VOIRIE & DÉCHETS)

PASDELOU Jérôme / Titulaire
MAILLARD Claude / Suppléant

PACREC

GROUPE DE TRAVAIL EAU - DÉPARTEMENT

PASDELOU Jérôme / Titulaire

TÉLÉGESTION

GROUPE DE TRAVAIL EAU - COMCOM

PASDELOU Jérôme / Titulaire
COMES Béatrice / Suppléante

SIASEBRE

COURS D'EAU SÉDELLE, CAZINE, BRÉZENTINE

PASDELOU Jérôme / Titulaire
PICOTY Michèle / Suppléante

CIPH

HANDICAP

COMES Béatrice / Titulaire
BLANCHE France-Muriel / Titulaire
MARTIN Franck / Suppléant
BRIANT Aurélie / Suppléante

CLECT

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

BOLGAR Florian / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

SDIC 23 (INFORMATIQUE)

COMES Béatrice / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

CORRESPONDANTS DÉFENSE

BONNEFONT Jean-Marie / Titulaire
PASDELOU Jérôme / Suppléant

CORRESPONDANTS INCENDIE & SECOURS

MARTIN Franck / Titulaire

SDIS 23

INCENDIE & SECOURS

COMES Béatrice / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

SDEC 23

ÉNERGIE

COMES Béatrice / Titulaire
PASDELOU Jérôme / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

CIID

IMPÔTS DIRECTS

COMES Béatrice / Titulaire
BONNEFONT Jean-Marie / Suppléant

BUDGET

2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Proposé 2022	Réalisé 2022
60 - FOURNITURES & STOCK	13920	14973,37
61 - SERVICES EXTERIEURS - MAIRIE	42634,59	31405,11
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6106,6	5761,05
63 - IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	1870	1602,82
64 - CHARGES DE PERSONNEL	56660	43062,47
65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE	36399,53	24844,65
66 - CHARGES FINANCIERES	1021,67	831,04
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	550	113,75
68 - AMORTISSEMENTS	11745,3	11745,3
70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES	3150	2132
022 - DEPENSES IMPREVUES	0	0
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	6938,58	0
73 - IMPOTS ET TAXES	1044	1190
TOTAL	182040,27	137661,56

RECETTES	Proposé 2022	Réalisé 2022
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	12862,13	12862,13
64 - CHARGES DE PERSONNEL	0	2916,57
70 - PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	31780	32071,02
73 - IMPOTS ET TAXES	46034	56660,52
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	82157	88077,07
75 - PRODUITS DE GESTION - LOYERS	7010	6794,68
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,96	0,96
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS et 78 - REPRISE SUBVENTIONS	2196,18	6062,36
TOTAL	182040,27	192583,18

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Proposé 2022	Réalisé 2022
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1215,09	5715,09
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8771,61	7727,52
20 - ETUDE GENIE CIVIL	3000	0
21 - MISE AUX NORMES - VOIRIE - HOTEL DE VILLE	37286,15	21217,13
23 - PROGRAMMES DE REHABILITATION	0	0
TOTAL	50272,85	34659,74

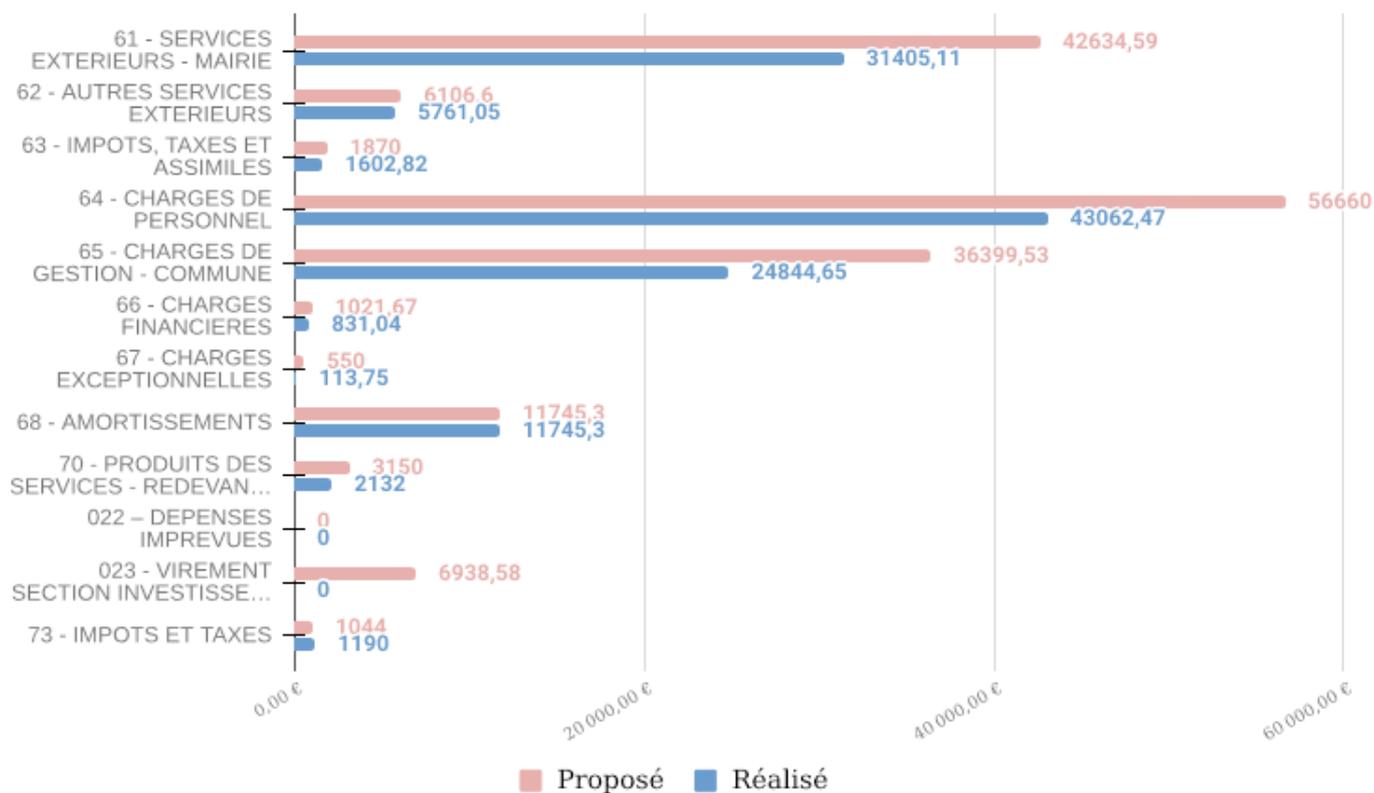
RECETTES	Proposé 2022	Réalisé 2022
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	6008,97	0
001 - EXCEDENT REPORTÉ	6938,58	0
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1300	5376,37
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24400	16791,74
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	350	200
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	11275,3	11275,3
TOTAL	50272,85	33643,41

Le budget 2022 présente un excédent du fait d'une gestion maîtrisée, ainsi que du report de certains projets d'investissements pour lesquels les subventions n'ont été reçues qu'en 2023.

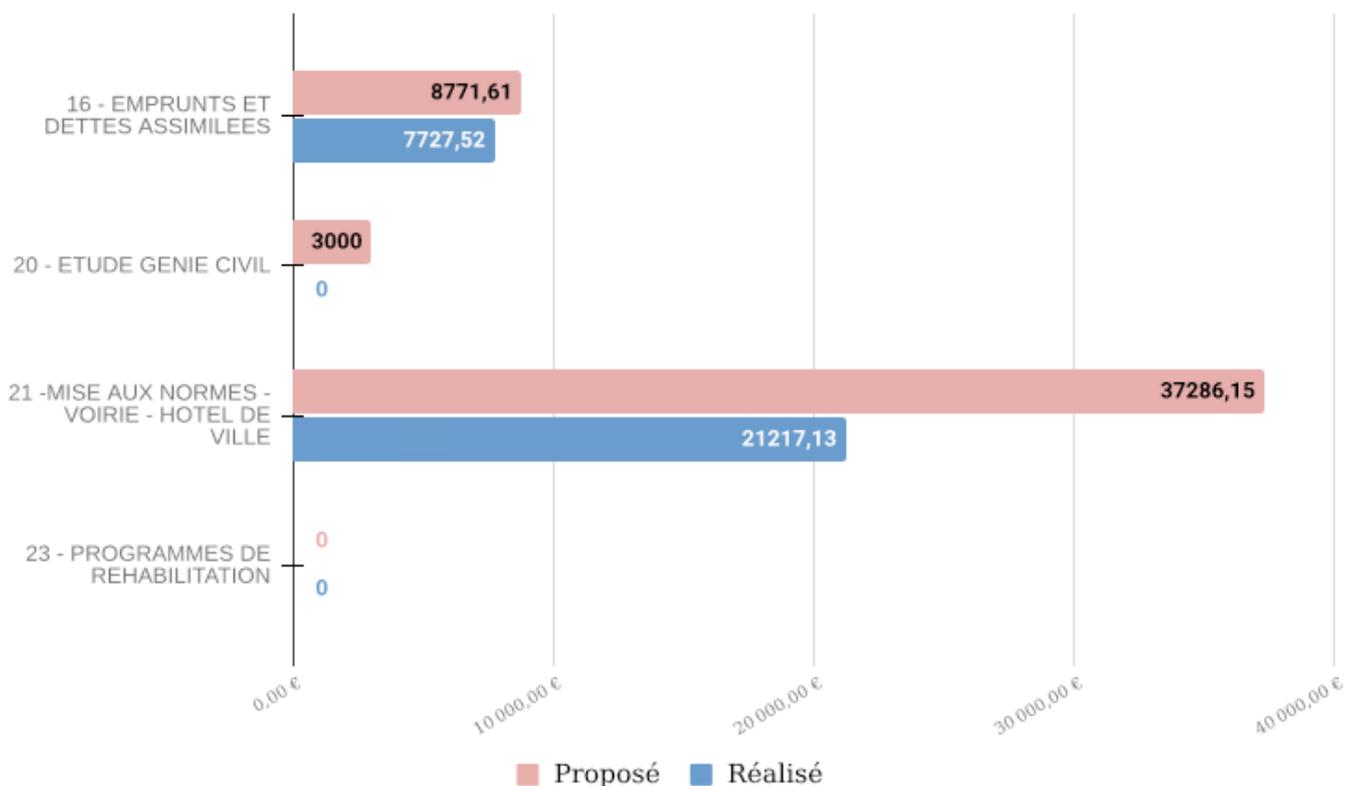
BUDGET

2022

Dépenses de fonctionnement



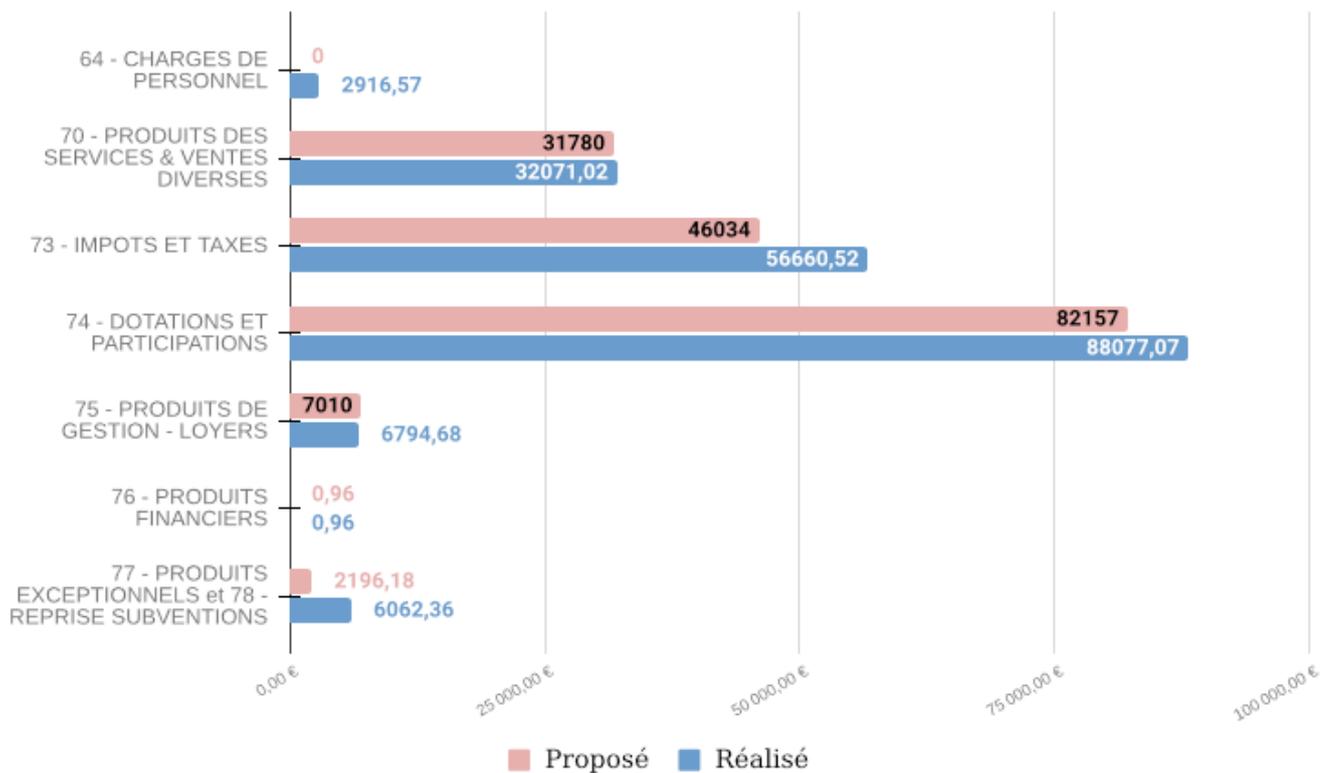
Dépenses d'investissement



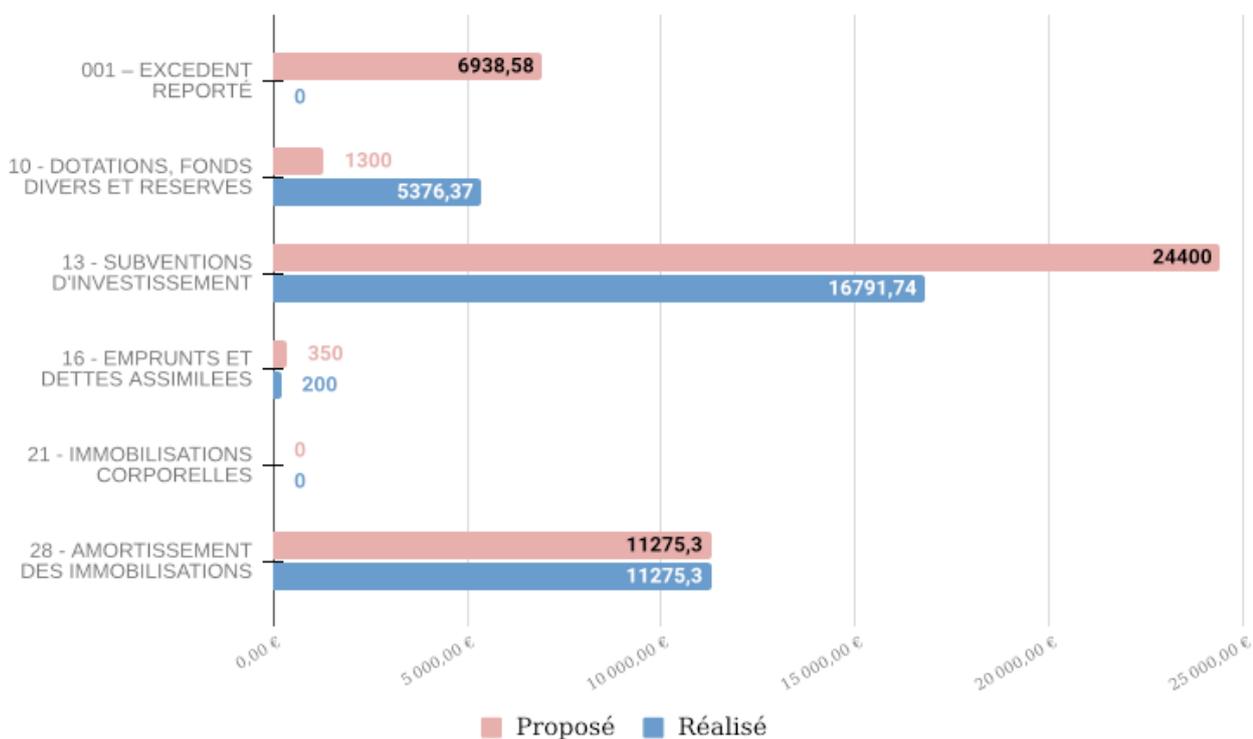
BUDGET

2022

Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



BUDGET

2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Réalisé 2022	Proposé 2023
60 - FOURNITURES & STOCK	14973,37	25900
61 - SERVICES EXTERIEURS - MAIRIE	31405,11	47350
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5761,05	7353,2
63 - IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	1602,82	1853,85
64 - CHARGES DE PERSONNEL	43062,47	47335,46
65 - CHARGES DE GESTION - COMMUNE	24844,65	29923,44
66 - CHARGES FINANCIERES	831,04	906,93
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	113,75	450
68 - AMORTISSEMENTS	11745,3	12021,26
70 - PRODUITS DES SERVICES - REDEVANCES	2132	2150
022 - DEPENSES IMPREVUES	0	0
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0	55466,7
73 - IMPOTS ET TAXES	1190	1200
TOTAL	137661,56	231910,84

RECETTES	Réalisé 2022	Proposé 2023
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	12862,13	67783,75
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2916,57	2900
70 - PRODUITS DES SERVICES & VENTES DIVERSES	32071,02	33750
73 - IMPOTS ET TAXES	56660,52	54456
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	88077,07	63703
75 - PRODUITS DE GESTION - LOYERS	6794,68	6802
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,96	1
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS et 78 - REPRISES PROVISIONS	6062,36	2515,09
TOTAL	192583,18	231910,84

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Réalisé 2022	Proposé 2023
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5715,09	1215,09
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7727,52	12000
20 - ETUDE GENIE CIVIL	0	130000
21 - MISE AUX NORMES - VOIRIE - HOTEL DE VILLE	21217,13	46955,44
23 - PROGRAMMES DE REHABILITATION	0	0
TOTAL	34659,74	190170,53

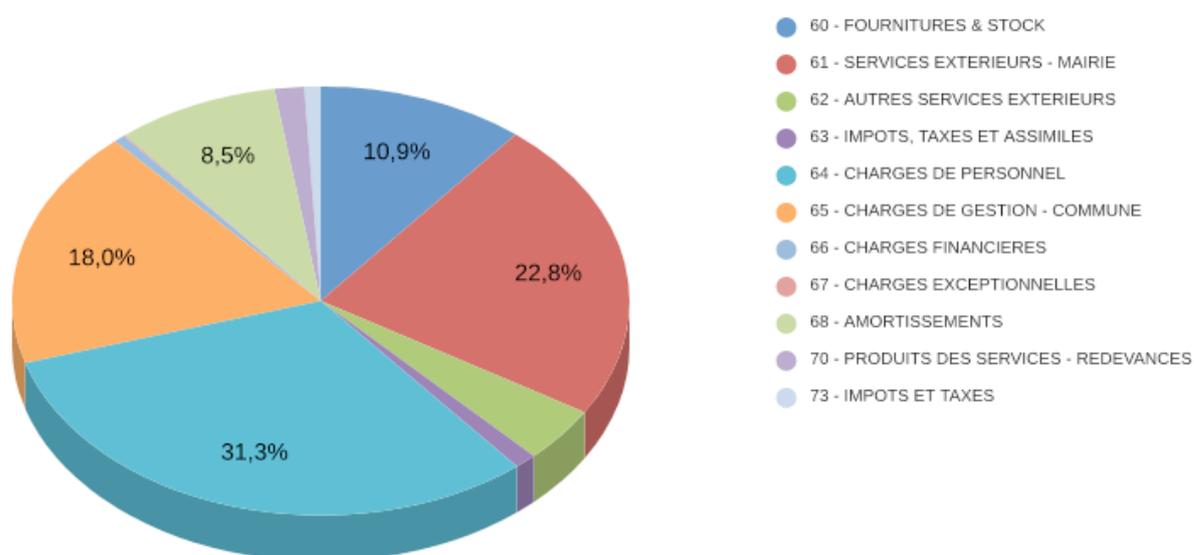
RECETTES	Réalisé 2022	Proposé 2023
00 - REPORT DE SOLDE PRECEDENT	0	55466,7
001 - EXCEDENT REPORTÉ	0	4992,64
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5376,37	30200
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16791,74	88035,89
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200	200
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	11275,3	11275,3
TOTAL	33643,41	190170,53

Le budget 2023 bénéficie d'un excédent reporté conséquent, ce qui nous permet de déclencher plusieurs projets importants tels que l'interconnexion au réseau d'eau de Saint-Sébastien et l'enfouissement des lignes électriques puis le remplacement de l'éclairage public dans le bourg.

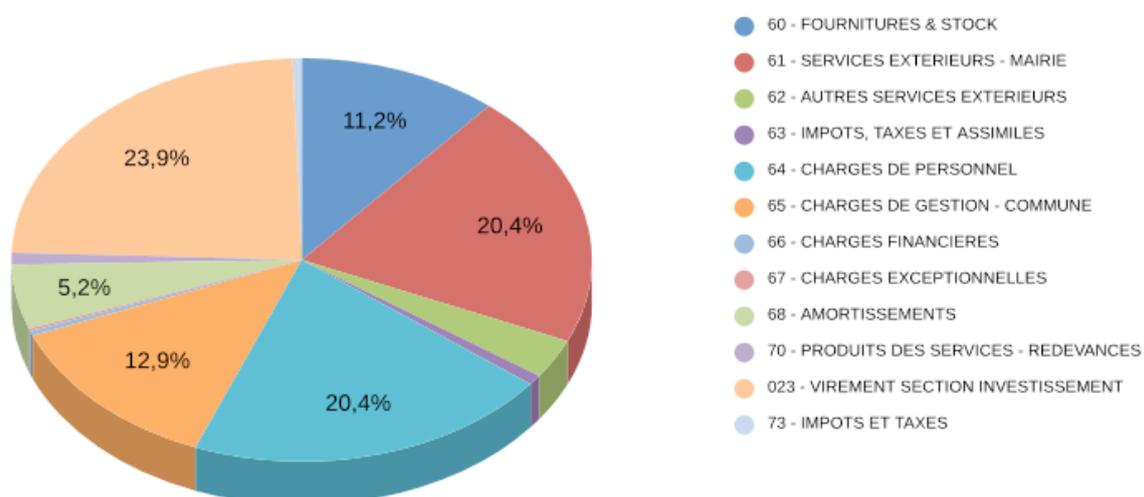
BUDGET

2022 / 2023

Réalisé 2022 - dépenses de fonctionnement



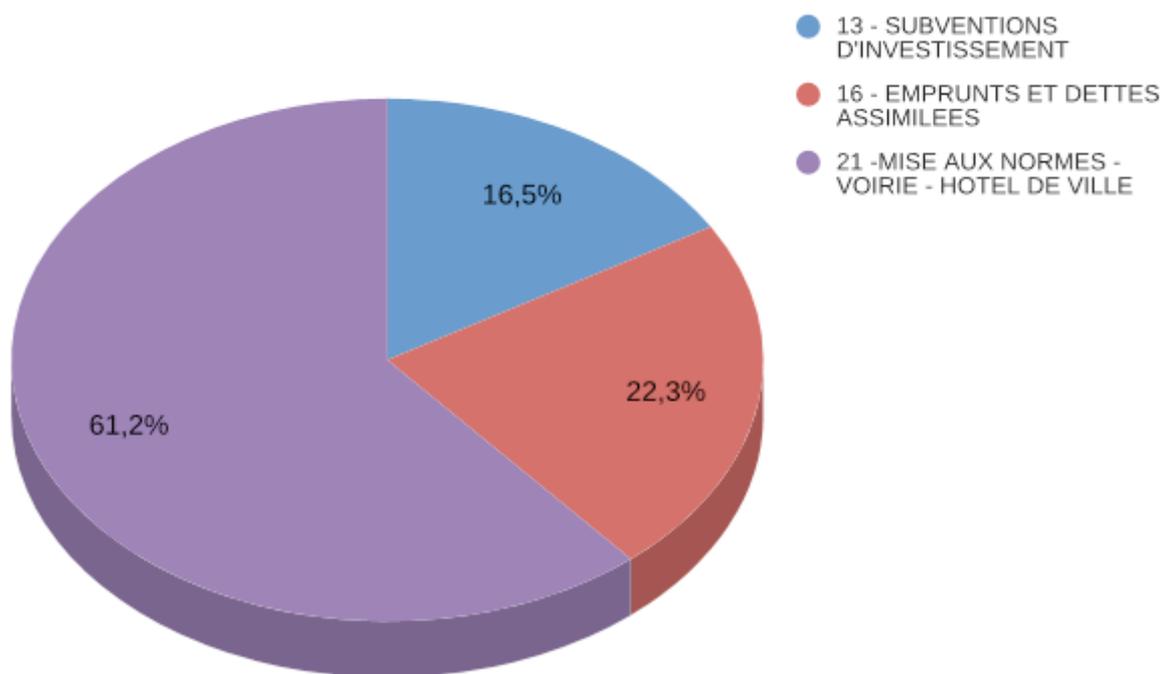
Proposé 2023 - dépenses de fonctionnement



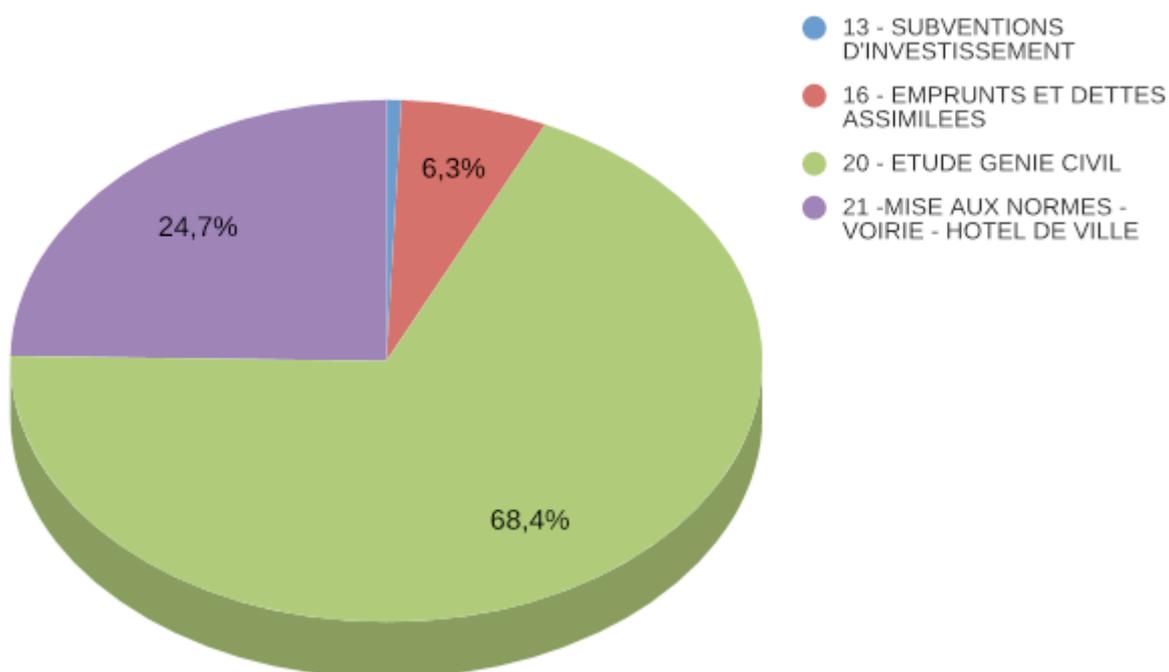
BUDGET

2022 / 2023

Réalisé 2022 - dépenses d'investissement



Proposé 2023 - dépenses d'investissement



DÉLIBÉRATIONS

2022

Le conseil municipal s'est réuni sept fois en 2022 et cinq fois depuis début 2023. Une quarantaine de délibérations ont été prises en 2022 et une dizaine depuis le début de l'année 2023. L'ensemble de ces délibérations et des arrêtés est consultable en mairie si vous souhaitez en prendre connaissance. Voici les délibérations les plus marquantes votées en 2022.

17 JANVIER 2022

Délibération n°15.01.2022-02 :

Assainissement accessibilité

Délibération n°15.01.2022-04 :

Aménagement des espaces communaux

19 FÉVRIER 2022

Délibération n°19.02.2022-05 :

Mobilier de la bibliothèque

Délibération n°19.03.2022-07 :

Miroir de la Jausmée

09 AVRIL 2022

Délibération n°09.04.2022-11 :

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Délibération n°09.04.2022-16 :

Tarifs eau et assainissement 2022

30 JUIN 2022

Délibération n°30.06.2022-18 :

Adoption des règles de publication des actes

Délibération n°30.06.2022-20 :

Détermination du nombre de postes d'adjoints

Délibération n°30.06.2022-21 :

Election du second adjoint

Délibération n°30.06.2022-23 :

Aménagement d'un parking au cimetière de La Chapelle-Baloue

Vœu n°30.06.2022-1 :

Vœu municipal pour une interconnexion avec le réseau AEP de St-Sébastien / Crozant

1er OCTOBRE 2022

Délibération n°01.10.2022-27 :

Redevance d'occupation du domaine public par Orange

Délibération n°01.10.2022-28 :

Achat d'un rétroprojecteur

Délibération n°01.10.2022-29 :

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - RPQS 2020

Délibération n°01.10.2022-30 :

Création d'un poste en contrat parcours emploi compétences (PEC), pour le classement des archives

11 NOVEMBRE 2022

Délibération n°11.11.2022-32 :

Achat de parcelles boisées – droit de préférence

Délibération n°11.11.2022-33 :

Tarifs location de la salle des fêtes 2023

Délibération n°11.11.2022-34 :

Tarifs concessions du cimetière et cases au columbarium

Délibération n°11.11.2022-35 :

Financement pour les travaux d'éclairage public

Délibération n°11.11.2022-36 :

Motion d'alerte sur l'impasse budgétaire à venir en 2023 suite aux fortes augmentations des tarifs des énergies

Délibération n°11.11.2022-37 :

Renouvellement d'un contrat parcours emploi compétences (PEC), pour le poste d'agent technique

VIVRE À LA CHAPELLE

- 16** TARIFS COMMUNAUX 2023
- 18** AGENDA
- 19** LES MARCHÉS DE LA CHAPELLE
- 20** VIVE LE COMMERCE DE PROXIMITÉ !
- 21** RETROSPECTIVE & PERSPECTIVES
- 24** CAS DE MÉRULE SUR LA COMMUNE



TARIFS COMMUNAUX 2023

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

TARIFS ÉTÉ - 01 avril > 31 octobre

TARIFS HIVER - 1er novembre > 31 mars

HABITANTS DE LA COMMUNE

Été 100€ / 2 Jours 20€ / jour en plus

Hiver 180€ / 2 jours 40€ / jour en plus

HABITANTS HORS-COMMUNE

Été 140€ / 2 Jours 20€ / jour en plus

Hiver 200€ / 2 jours 40€ / jour en plus

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Sauf comité des fêtes : six locations offertes / an.

Au delà les tarifs ci-dessous s'appliquent.

Été 60€ / 2 Jours 20€ / jour en plus

Hiver 120€ / 2 jours 40€ / jour en plus

EAU

Abonnement	50€
De 0 à 100 m ³	1,30/m ³
Au-delà de 100 m ³	1,20/m ³
Remplacement du compteur	70€
Suppression du compteur	gratuit
Nouveau branchement	100€ minimum*

*Au-delà, la moitié du devis sera à la charge du propriétaire et l'autre à la charge de la commune

ASSAINISSEMENT

Taxe terme fixe	120€
Redevance consommation	0,50/m ³

CIMETIÈRE

Délibérations du 10 février 2023 N°20230210_04 et N°20230210_05

Délibération du 11 novembre 2022 N°11112022_34

En ce qui concerne les concessions, le prix ne sera plus considéré en m² mais en emplacement.

Chaque emplacement mesurera 2,20m par 1,20m - soit 2,64m²

CONCESSION D'UN EMPLACEMENT

15 ans renouvelable	50€
30 ans renouvelable	100€
50 ans renouvelable	160€

CONCESSION D'UNE CASE AU COLUMBARIUM

15 ans renouvelable	400€
30 ans renouvelable	650€
50 ans renouvelable	1000€



À NOTER DANS VOS AGENDAS

**Retrouvez toutes
les actualités sur la page
facebook de la commune !**

COMITÉ DES FÊTES

Tous les deux mois environ, le comité des fêtes organise un repas en salle Aristide Carteau. Les derniers repas (le 18 février pour la Saint Valentin, et le 15 avril pour Pâques), ont réuni chacun une soixantaine de personnes. Les repas sont concoctés et servis par les bénévoles et l'ambiance est toujours festive. Merci au comité des fêtes de permettre ces moments de convivialité sur notre territoire.

Pour les réservations, appeler Nadine

☎ 05 55 89 84 31



- 11 JUIN : REPAS AGNEAU
- 20 AOUT : REPAS ENTRECÔTE
- 15 OCTOBRE : MOULES FRITES
- 10 DÉCEMBRE : REPAS NOËL

LES COMMERÇANTS QUI METTENT LA CHAPELLE À L'HONNEUR

→ **L'épicerie Mon Rayon de Soleil** et ses nouveaux gérants Philippe et Carole

☎ 05 87 57 18 17 / 06 88 71 69 00

Du mardi au vendredi de 8h30 à 19h00

Le samedi de 8h30 à 19h00 - livraisons le matin,

Le dimanche de 8h30 à 13h00

→ **Les Serres de la Chapelle** / Patrick Josse

☎ 05 55 63 51 91

Du lundi au samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

→ **Josiane Derouet**, productrice de fromages et crème
3 village de Coculet

☎ 05 55 63 55 90

→ **Le Colibri de Compostelle** accueille les pèlerins de
Saint-Jacques en donativo

☎ 06 08 73 11 57

CET ÉTÉ À LA CHAPELLE !

→ **Messe** à l'église de La Chapelle-Baloue
le samedi 10 juin à 19h00

→ **Les représentations de la Compagnie du
Théâtre baroque de Lafat** au Château de la
famille Blanche

les 9, 10, 11, 12 et 13 août à 20h30 !

→ **Le marché nocturne**

samedi 19 août à partir de 17h00.

→ **Un ciné de plein air** à l'épicerie avec dégustation de glaces et de pizzas :
date à venir.

→ **Le rendez-vous des amateurs d'astronomie** à la Jaussée : **date à venir.**

→ **Remise en état du terrain de pétanque** à la pêcherie de la Jaussée

LES MARCHÉS DE LA CHAPELLE

Le marché communal se tient chaque troisième vendredi du mois, place Poitrenaud. Le mois de juin marquera le retour des fraises et des baies*. Aussi, une nouvelle commerçante de la commune devrait nous faire le plaisir de nous proposer à la dégustation ses desserts et préparations exquises. Les gourmets sont prévenus ! En attendant, voici une présentation succincte de nos fidèles producteurs locaux ...

1. CHÈVRERIE PONEY FRINGANT

Fromages de chèvre
Azéables
☎ 06 58 17 84 72



2. DANIEL VITTÉ

Rocailleux, créateur sur ciment et fer forgé - Saint-Sébastien
☎ 05 55 63 53 40



3. LA FERME NATURELLE D'ESSOUBY

Safran et produits dérivés
St-Agnant-de-Versillat
☎ 07 72 50 70 28



4. LES VOLAILLES DRABLÉZIENNES

Volailles, terrines, rillettes
Azéables
☎ 06 81 92 32 00



5. L'ATELIER DE GUICIA

Herbes, épices locales, sels aromatisés
Cuzion
@ atelierdeguicia@gmail.com



6. MON RAYON DE SOLEIL

Alimentation générale et pizzas
La Chapelle-Baloue
☎ 05 87 57 18 17 / 06 88 71 69 00



* 7. LE JARDIN AUX BAIES

Fraises et baies
Argenton-sur-Creuse
☎ 06 72 47 72 28

SAMEDI 19 AOÛT

**À NOTER DANS
VOS AGENDAS**

17h00 - 22h00

Marché Nocturne

2^e édition !

RETROSPECTIVE ET PERSPECTIVE



VŒUX DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Une trentaine de Chapellois étaient réunis le samedi 11 février dernier à l'occasion de la cérémonie des vœux en salle Aristide Carteau. Madame la Maire est revenue aux côtés de ses adjoints sur les faits marquants de l'année 2022 et les orientations de la nouvelle année. Parmi les points évoqués : la motion d'alerte des élus sur la hausse des prix de l'énergie, les différents travaux effectués sur la commune, les événements fédérateurs organisés à La Chapelle, les mouvements au sein du conseil municipal...

*À tous les Chapellois,
meilleurs vœux de bonheur et
de santé avec la réalisation
de tous leurs projets.*

NOUVELLE RECRUE AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Anne-Sophie Pignol rejoint notre commune afin de venir soutenir temporairement Madame la Maire. Son rôle est d'assurer le service de secrétariat, de renseigner les administrés et d'épauler l'équipe municipale dans la mise en œuvre des projets de la commune.



NOS AGENTS TECHNIQUES SONT SUR TOUS LES FRONTS !

Vous les croisez régulièrement. Il s'agit de Dominique et Grégory qui œuvrent au service de la commune sur une multitude d'actions : entretenir et valoriser les espaces verts, les espaces publics, les bâtiments communaux, surveiller le réseau d'eau, effectuer les purges et intervenir avec Evolis en cas de fuite. Il y a largement assez de travail pour deux agents techniques à mi-temps et nous les remercions chaleureusement de l'effectuer avec sérieux et enthousiasme !

JARDITROC 2023

Le dimanche 26 février, les amateurs de jardins et potagers étaient invités par le comité botanique et fleurissement, à venir échanger graines et plants en vue des beaux jours de printemps. La deuxième édition du JARDITROC a rencontré un beau succès, ce qui a donné lieu à une session complémentaire le 1er avril au KILUKRU à Bazelat. Nos remerciements chaleureux aux organisateurs et à l'année prochaine pour la 3^e édition !



AGENCEMENT COMMUNAL DES ARBRES FRUITIERS

La prise des jeunes arbres, greffés en mars 2021 puis mis en pépinière à la Jaussee, a atteint nos objectifs en termes de greffes viables. Il nous faut maintenant les planter à plusieurs endroits de la commune. L'équipe municipale envisage de mettre en place deux ateliers participatifs pour la plantation de ces soixante arbres aujourd'hui en pépinière.



ATELIER 1

Confection des structures-supports des futurs arbres
Atelier prévu pendant l'été.

ATELIER 2

Plantation effective des arbres sur leurs structures
Atelier prévue fin novembre.

Les dates des ateliers vous seront communiquées sur les affichages municipaux et sur la page Facebook de la commune.

AMÉLIORATION DE LA SIGNALISATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA COMMUNE

Le comité voirie s'est réuni fin février afin d'étudier et d'améliorer un grand nombre de points sensibles concernant la sécurité routière dans la commune.

L'intersection de la Deunière, celle de la pêcherie à la Jaussée, l'entrée de commune par le nord, le manque de visibilité du stop de la RD 69 en venant de la Deunière, ainsi que le retraçage des lignes effacées par la réfection de la RD font partie des nombreux points et secteurs qui ont été étudiés. Des devis ont été demandés et ont été reçus en mai. Une campagne de rebouchage des trous sur le bitume (Point-À-Temps Automatique) a été commandée mais subit également un peu de retard. Les modifications de signalisation routière devront attendre l'année 2024, le temps de monter un dossier de demande de subvention conséquent.



LA SALLE AGORA OUVRIRA EN 2023

Après une phase de consolidation du budget et du conseil municipal, les travaux d'ergonomie et le tri des livres ont été réalisés en avril et mai afin de permettre une ouverture de l'espace bibliothèque vers la fin de l'été. Un ordinateur, un bureau, des fauteuils, une table basse et des paravents doivent encore compléter la liste des fournitures. Merci à tous les habitants qui se sont mobilisés pour l'aménagement de cette salle !



TU TIRES OU TU POINTES ?

Plus que quelques semaines avant le début de l'aménagement des espaces communaux, lancé en 2021 mais pour lequel nous attendions des subventions, finalement obtenues au printemps 2023. Cette phase d'aménagement qui va s'étaler sur 2023 va débuter cet été avec la rénovation complète du terrain de pétanque à la pêcherie de la Jaussée ! Un 1er repérage a été réalisé avec Evolis fin mai.

Deux autres secteurs se verront modifiés dans le courant de l'année :

- ➔ **L'esplanade du cimetière** (autel + verger sur les deux parcelles attenantes).
- ➔ **Dans le bas-bourg**, le long du ruisseau derrière le château.



CAS DE MÉRULE SUR LA COMMUNE

La mэрule est un champignon xylophage - c'est-à-dire qui se nourrit de bois. Elle apprécie les milieux humides et commence généralement à se développer derrière les plinthes et sous les revêtements, avant de se propager plus largement.



Une fois installé, elle dégrade entièrement le bois humide, à l'abri des regards. Au-delà du fait que ce champignon peut fragiliser la résistance mécanique du bois et provoquer des allergies chez les occupants, il présente un fort risque de propagation sur les bâtis limitrophes.

QUE DIT LA LOI EN CAS DE PRÉSENCE DE MÉRULE ?

En référence à la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, il convient tout d'abord de déclarer la présence de mэрule en mairie à l'aide du formulaire cerfa n°12010*02. Le maire en informe les services de l'Etat qui, par arrêté préfectoral, délimitent les zones infectées. Selon les dommages causés sur le bâti, le maire prend des mesures de protection pour l'occupant et peut contraindre le propriétaire à des travaux si l'occupant est locataire.

*« Il convient de déclarer la
présence de mэрule en mairie
à l'aide du formulaire cerfa
n° 12010 * 02 »*

RECOMMANDATIONS AUX CHAPELLOIS

Il est important de respecter et de contrôler le fonctionnement du bâti, notamment en termes de ventilation et d'isolation thermique (lutte contre les ponts thermiques et le phénomène de condensation). À titre préventif, il est également indispensable d'aérer quotidiennement les pièces pour évacuer l'humidité résiduelle. La mэрule peut déjà être présente dans un logement, mais être en veille. Elle se développera uniquement si le logement atteint un certain niveau d'humidité. Pour surveiller et entretenir le bâtiment, il convient de porter une attention particulière à certaines zones stratégiques :

- ➔ **Chaque étage de la maison** du sous-sol aux combles, pour identifier des bouches de ventilation cassées ou obstruées, des joints de douche à refaire, des fuites d'eau ou des infiltrations,
- ➔ **Les abords de la maison ou de l'immeuble:** présence de végétaux, un mauvais état des égouts, qui peuvent favoriser la pénétration d'humidité dans le bâti,
- ➔ **Le toit :** présence de mousse, tuiles cassées, cheminée fissurée, un mauvais écoulement des eaux pluviales...
- ➔ **Les façades :** salissures, fissures, enduit extérieur endommagé ou encore gouttière cassée.

EAU & ASSAINISSEMENT

26

SPANC

27

COUP D'OEIL DANS LE RÉTRO

30

LES ÉTUDIANTS SUR LE COUP !

31

RAPPORT D'ANALYSE
D'EAU POTABLE

32

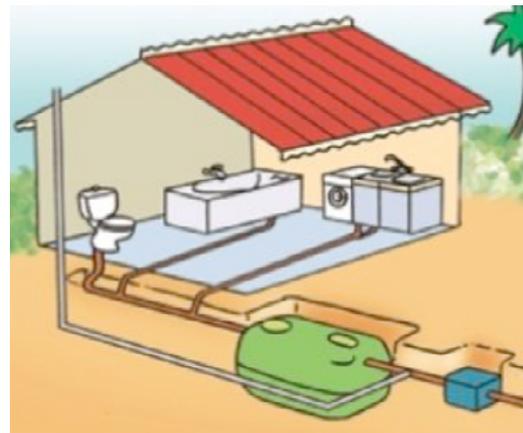
RAPPORT D'ANALYSE
DE LA STATION D'ÉPURATION

33

SOBRIÉTÉ DES USAGES

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nous souhaitons vous informer et clarifier la problématique entourant le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dans notre commune. Il y a eu des incompréhensions et des discussions animées à ce sujet, tant parmi les habitants que parmi les conseillers municipaux. Il est important de démêler les faits et de vous présenter la situation de manière claire.



Dans le numéro d'octobre 2022 du bulletin municipal «La Chapelloise #5», nous avons publié un article traitant de l'assainissement des eaux usées domestiques. Suite à la publication de cet article, certaines interprétations erronées ont été faites. Il s'avère que Madame la Maire n'a plus la compétence du SPANC. En effet, suite à une réunion communautaire, elle a appris que la compétence SPANC avait été attribuée à la communauté de Communes du Pays Dunois.

Il est important de souligner que Madame la Maire s'est battue pour conserver cette compétence au sein de la commune. En plus d'avoir pris contact avec pléthore d'organismes tels que l'Association des Maires de France, Mairie Info Conseils, le Contrôle de Légalité (etc.), elle a finalement exprimé son opposition au transfert de compétence lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Dunois, qui s'est tenu le 21 novembre 2022. Suite à aux différentes démarches de Madame la Maire, le service du Contrôle de Légalité de la Préfecture de la Creuse l'a informée par courriel que le transfert de compétence a été effectué conformément aux statuts de la Communauté de Communes et a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2018 (disponible en mairie). Lors de la consultation sur ces statuts, qui a eu lieu le 18 septembre 2018, tous les membres de la Communauté de Communes avaient été notifiés et disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer, soit jusqu'au 18 décembre 2018. Le conseil municipal de La Chapelle-Baloue de l'époque n'ayant pas délibéré dans ce délai, son positionnement a été considéré comme favorable au transfert de compétence. Il est regrettable que le Maire de l'époque n'ait pas pris en main ce dossier de manière plus proactive. La mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif est d'une importance primordiale, tant sur le plan sanitaire que sur le plan environnemental.

Malgré cette perte de compétence, certains membres du conseil municipal ont émis, le 28 avril 2023, un vœu adressé à la Communauté de communes du Pays Dunois demandant une certaine souplesse dans l'application de la loi visant à contrôler les installations d'Assainissement Non collectif.

Pour conclure, comprenez que la commune n'est de toute manière plus compétente en matière de SPANC.

EAU ET ASSAINISSEMENT

COUP D'OEIL DANS LE RÉTRO

DÉSINFECTION DES RÉSERVOIRS FÉVRIER 2023

Vous vous en souvenez sans doute : début février a eu lieu la désinfection des 4 réservoirs de la commune. Les agents d'Evolis ont enfin été en mesure de réaliser cette opération prévue de longue date mais reportée à deux reprises à cause du manque d'eau en 2022 et jusqu'en janvier 2023. La précédente désinfection des réservoirs avait eu lieu début 2018. L'équipe municipale a pu constater que des échelles d'accès aux réservoirs sont à renouveler lors des prochaines vidanges, ainsi que le cuvelage du château d'eau de la Deunière. La liste des futurs travaux de rénovation est déjà bouclée, mais chaque projet en son temps !

Compte-tenu du faible débit du captage début février, la commune a dû appeler en renfort une citerne d'eau potable de 28 tonnes afin de remplir le réservoir du Bourg. Par ailleurs, le regard d'équilibre a lui aussi été désinfecté et toutes les purges réalisables ont été effectuées.



STATION DE POMPAGE



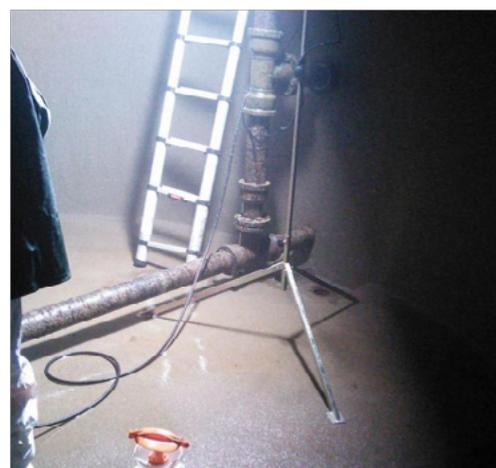
COCULET



CHÂTEAU D'EAU



REGARD D'ÉQUILIBRE



RÉSERVOIR DU BOURG



ÉTAT DU RÉSEAU D'EAU MARS 2023

Le débouchage de la canalisation de trop-plein du captage mi-mars dernier a au moins permis de mettre à nu les anciennes canalisations de 1945 (à 3 mètres de profondeur sous la terre) et de visualiser l'état de la fonte. Les agents techniques d'Evolis ont pu marcher sur la fonte sans la casser. La coupe transversale ci-contre montre clairement un état encore très encourageant de la fonte posée après-guerre et sur laquelle nous allons encore pouvoir compter pendant plusieurs décennies...

En 2022, la mise à nu de la canalisation le long de la RD 69 pour l'approvisionnement en eau du Petit-Josnon avait déjà surpris les élus et Evolis par son intégrité intérieure et extérieure.

Cette fonte date de la création du réseau d'eau* (fin de la guerre). Elle a été découpée sur la canalisation d'évacuation du trop-plein du captage. On y voit clairement que l'intérieur et l'extérieur sont à peine attaqués et qu'il reste 7 à 8 mm de fonte encore intacte, n'ayant que très peu subi l'érosion du temps.

Notre réseau n'est donc pas si vétuste que cela. Le mélange des eaux de mars, que nous ne devrions plus subir désormais, avait occasionné une seconde vidange avec désinfection sommaire par les élus la semaine suivant l'intervention d'Evolis. L'ARS avait été informée et a suivi à distance l'avancée de nos travaux.

La survenue d'eau légèrement troublée en période de forte pluie (phénomène rencontré chaque année) devrait être notablement réduite à l'avenir par cette intervention sur le trop-plein du captage.



RAPPEL

Pour rappel, l'enquête publique de 2004 (arrêté préfectoral et Déclaration d'Utilité Publique) avait déterminé que notre captage actuel est constitué de drains de terre cuite et de morceaux de tuiles !

Le captage fut creusé par les prisonniers allemands avec les outils et les moyens de l'époque, c'est à dire la pelle et la pioche.

- La profondeur des drains est d'environ quatre mètres.
- Les drains sont de terre cuite et morceaux de tuiles.
- Le sous sol est tourbeux, ce qui traduit par une circulation d'eau entraînant des limons en suspension dans les eaux, voire de l'eau trouble en période de grande crue.
- La profondeur ne permet pas à l'eau de pluie d'être filtrée plus correctement en raison de la faible dénivellation du terrain.
- L'eau circule par gravité dans un regard puis dans un réservoir situé en aval, distant de cinq cent mètres.
- Aucun bassin de décantation, aucun filtre n'existe jusqu'à ce réservoir.

**Archive de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - 6 septembre 2004.*

ACQUISITION D'UN TURBIDIMÈTRE POUR ANALYSER L'EAU TROUBLE

Grâce aux économies réalisées ces deux dernières années, la commune a pu acquérir un turbidimètre de haute précision pour compléter les autoanalyses de chlore / conductivité / pH / température, effectuées deux fois par mois par les élus de la commune. Pour la distribution d'eau potable, un taux conforme se situe entre 0 et 2,00 NTU.



PROJET 2023-2024

INTERCONNEXION AVEC

LE RÉSEAU D'EAU DE ST-SÉBASTIEN/CROZANT

LE PROJET EST LANCÉ !

Nous vous en avons parlé dans les précédentes Chappelloises ainsi qu'aux vœux 2023 : la phase d'étude de l'interconnexion avec le réseau AEP de la commune de St-Sébastien a débuté en avril.

Le bureau d'étude choisi est Larbre Ingénierie. La topographie des différents dénivelés est à l'étude pour sécuriser un approvisionnement durable en eau à moindre coût. Pour rappel, la commune va bénéficier de 80% de subventions sur ce projet (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Départemental de la Creuse), ce qui laissera malgré tout un autofinancement avoisinant les 40.000 €. Une réunion de lancement a eu lieu avec les élus du Syndicat de St-Sébastien / Crozant le 31 mai et une réunion publique nous permettra d'échanger avec vous en septembre.

OBJECTIF : sécurisation été 2024 !

RÉNOVATION DE LA CABANE DE LA STATION D'ÉPURATION

Cet hiver, les cantonniers ont entrepris de rénover la cabane de la station d'épuration, cabane en bois qui sert à stocker des équipements : tuyaux et matériels divers. Une charpente simple en bois et une couverture en bacacier ont permis une rénovation à moindre coût pour la commune.



De plus, suite à la pose de la première cuve communale de récupération d'eau de pluie au cimetière en 2022, une 2e cuve a été posée et cadenassée en avril, derrière l'abribus de la Deunière.



LES ÉTUDIANTS SUR LE COUP !

La Chapelle-Baloue gère l'eau de la commune en régie directe. Comme évoqué dans les précédentes revues de la Chapelloises #4 et #5, l'analyse de notre réseau faite par le cabinet INFRALIM en 2019 a montré que la chloration n'était pas uniforme en tous points du réseau long de 12,5 km. Afin de fournir une eau exempte de bactéries aux usagers et ainsi suivre les recommandations de l'ARS et du rapport Infralim, l'équipe municipale a donc envisagé la mise en place d'un second point de chloration sur le réservoir de Coculet. Dans le cadre de cette réflexion, la commune a invité les étudiants du cursus "Gestion et Maîtrise de l'Eau" - GeMEau d'Ahun à étudier le sujet, le 30 mars dernier.

L'objectif est d'alimenter par énergie solaire (panneaux solaires + régulateur + batteries) ce futur point de chloration afin de désinfecter l'eau avec la juste quantité de chlore (goutte-à-goutte). Les points forts sont à la fois pédagogiques (support d'étude d'un cas concret pour des étudiants sous tutorat de la commune et des professeurs) et financiers (coût d'étude nul et présentation d'un devis ciblant les besoins de la commune).

Le projet comporte notamment des phases suivantes (certaines ont déjà été réalisées) :

- visite des différents sites. ✓
- prélèvements et analyses qualitatives de l'eau. ✓
- état des lieux permettant de cibler la problématique du réseau AEP. ✗
- étude de validité et de faisabilité de cette opération. ✗
- proposition technique détaillée et chiffrée sous forme de rapport. ✗
- proposition d'un planning de réalisation. ✗
- transmission des éléments techniques de poursuite du projet ou de mise en œuvre de la solution. ✗

La commune mettra par ailleurs à la disposition des étudiants les informations communales constituant la base de connaissance actuelle du réseau AEP sur support informatique.



DERNIER RAPPORT D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
% de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

*Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)*

Nombre de mesures : 5
Valeur maximale atteinte : 1,6 NFU
% de conformité : **100 %**

pH

*Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)*

Nombre de mesures : 5
Valeur minimale atteinte : 5,8
% de conformité : **0 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
Valeur minimale atteinte : 18 mg/L
Valeur maximale atteinte : 20 mg/L
% de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
Valeur moyenne : 2,3 °F
Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 3
Valeur maximale atteinte : 0,190 µg/L
Nombre de mesures : 6
Nombre de non-conformités : **3**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'un métabolite de pesticide (ESA Métolachlore) à une concentration inférieure à la valeur sanitaire (510 µg/l) établie par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage, selon les instructions du Ministère de la Santé.

Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre voire plomb).
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

DERNIER RAPPORT D'ANALYSE DE LA STATION D'ÉPURATION



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CREUSE

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX EXPLOITANTS DE STATIONS D'ÉPURATION

Département : CREUSE Rapport Annuel 2022
Maître d'ouvrage : LA CHAPELLE BALOUE
Commune d'implantation : LA CHAPELLE BALOUE
Station : LA CHAPELLE BALOUE/LE BOURG

Code station : 0423050S0001

Caractéristiques de la station

Type de station :	FILTRES PLANTES DE ROSEAUX		
Communes raccordées :			
Exploitation :	SAUR		
Mise en service :	2006		
Réseau :	Séparatif	Capacité nominale :	4,8 kg DBO ₅ /j
Population raccordable :			80 EH
Population raccordée :			12 m ³ /j
Bassin Versant :	LA CREUSE	Milieu récepteur proche :	RUISSEAU SANS NOM

□ APPRECIATION GENERALE

Le filtre planté de roseaux de petite capacité fonctionne correctement comme le montrent les analyses ponctuelles réalisées en sortie. Les concentrations sont excellentes.

Les ouvrages sont en bon état structurel.

Le poste de relevage n'appelle pas de remarques particulières.

L'exploitation est satisfaisante.

Les filtres ne sont pas à curer.

Le très faible rejet n'a aucun impact visuel sur le ruisseau.

CONCLUSION

Le fonctionnement général est satisfaisant comme le montrent les analyses réalisées en sortie.

L'exploitation est satisfaisante.

Les roseaux ont été coupés.

Le rejet est de bonne qualité et conforme aux normes.

Il n'a pas d'impact sur le ruisseau.

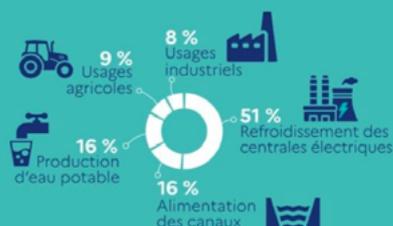
LE TECHNICIEN DU SATESE

Eric NICOLAUD

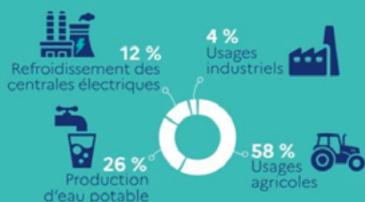
SOBRIÉTÉ DES USAGES DE L'EAU

Usages de l'eau en France

Prélèvements | 32,8 milliards de m³ d'eau douce prélevés
Moyenne 2010-2019



Consommations | 41 milliards de m³ d'eau douce consommés
Moyenne 2010-2019



IMPORTANT COMMANDE GROUPEE

Vous cherchez à acquérir une cuve de récupération d'eau de pluie de 1000 Litres ? **Si vous êtes intéressés par l'acquisition de cuves VEUILLEZ LE SIGNALER EN MAIRIE.** En effet, un nombre conséquent de celles-ci sera réservé pour les usagers creusois.

Merci de contacter la mairie pour réserver vos cuves. Nous en saurons davantage en juillet auprès de l'A.E.L.B. et de la Communauté de Communes du Pays Dunois quant au type de cuves envisagées, leur coût unitaire, leur date de livraison prévisionnelle...

Le 25 avril dernier, la commune a envoyé un adjoint participer au groupe de travail départemental du PACREC : Plan d'Action Collectif pour la Reconquête de l'Eau en Creuse. Le PACREC est un groupe qui se réunit afin de déterminer les bons usages de l'eau dans notre département.

Auparavant, le 30 mars, le président de la République avait énoncé 53 mesures pour l'eau, un plan d'action national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Plusieurs de ces mesures étaient déjà à l'étude en Creuse au sein du SDAGE*.

Les objectifs sont multiples afin de freiner les conséquences des sécheresses successives de ces dernières années (excepté 2021) qui ont abouti en 2022 à des réserves souterraines historiquement basses :

- ◆ Alléger la contrainte estivale sur le réseau d'eau potable,
- ◆ Préserver la ressource en adaptant les usages à la situation (sobriété des usages)
- ◆ Récupérer l'eau de pluie pour les usages domestiques (potager, lavage du véhicule etc.)
- ◆ Sensibiliser tous les usagers sans stigmatiser les usages agricoles ou industriels,
- ◆ Drainer des surfaces agricoles pour alimenter des bacs d'abreuvement du bétail.

Toute initiative visant la préservation de l'eau potable sera encouragée (projet de toilettes et douche sans eau potable, pose de cuve totalement ou semi-enterrée).

Un plan de résilience eau vient d'être lancé par le département et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : il permettra notamment à la commune de vous aider à acquérir et mettre en place des cuves de récupération d'eau de pluie, mais aussi à limiter les usages d'eau potable par des réflexes simples de recours à l'eau non potable pour des usages non-alimentaires.

*Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

INTER- COMMUNALITÉ

35

LES FOULÉES DU RAIL

37

INFORMATIONS AUX HABITANTS



LES FOULÉES DU RAIL UNE PREMIÈRE RÉUSSIE !



Les Foulées du Rail, c'est une toute nouvelle course nature dans le paysage creusois. Une course bien particulière puisqu'elle a lieu sur l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Saint-Sébastien à Dun-le-Palestel, en passant par La Chapelle-Baloue bien sûr. Un challenge pour les sportifs amateurs qui a eu lieu le dimanche 14 mai 2023 avec deux parcours : l'un de 23 km partant de St-Sébastien et l'autre de 10 km, partant de Maison-Feyne. Fruit du travail de plusieurs bénévoles, de la famille Lacôte, mais aussi de l'Association Sportive et Culturelle de La Croisière, les Foulées du Rail ont réussi leur pari d'offrir aux coureurs une expérience unique sur ce beau tracé qui a été déblayé et réaménagé spécialement pour la compétition. C'est aussi l'occasion de se replonger dans les vestiges du patrimoine historique ferroviaire qui animait autrefois nos campagnes dunoises.

Près de 400 participants au total sur les 2 courses ! Cette 1^{ère} édition des Foulées du Rail est une véritable réussite. La Chapelle-Baloue était présente pour l'événement, sur le parcours et à l'arrivée ! La commune adresse toutes ses félicitations au Chapellois de la course, Jérôme Maillard (dossard 57), qui termine 10^e de la grande course en 1h41 ! Bravo aussi aux trois premiers sur le podium qui ont englouti les 23 km en moins d'1h35 ! Nous attendons avec enthousiasme la 2^{ème} édition en 2024.



UNE EXPOSITION DÉDIÉE

Les Foulées du Rail, ce n'est pas qu'une course. C'était aussi l'occasion de venir visiter une exposition qui s'est tenue du 14 au 21 mai dans la salle Apollo de Dun-le-Palestel. On y retrouvait notamment de nombreuses archives sur la voie ferrée, des panneaux de voie, des lampes de signalisation, des cartes d'époque et même des clous authentiques fixant les rails sur les ballasts. L'exposition a aussi donné lieu à une conférence sur le rôle du chemin de fer dans le développement économique de la Creuse, animée par M. Guy Deplagne.

Vous pourrez bientôt retrouver à la bibliothèque communale le recueil d'archives historiques «De la voie ferrée de 1886 à la Ferroverte 2023», spécialement édité pour l'occasion par *Les Randonneurs du Pays Dunois*. Plusieurs articles et extraits d'archives relatent cette tranche d'Histoire pour notre commune, son ancienne gare, ses ouvriers sur le chantier, sa prison aussi...

➤ + d'infos : www.tourisme-creuse.com



INFORMATIONS AUX HABITANTS



PENSEZ À DÉCLARER VOS BIENS IMMOBILIERS !

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants. Les propriétaires sont tenus de se conformer à la loi et de déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers. Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales). Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1er janvier 2023). Les contribuables ont jusqu'au 30 juin 2023 pour se connecter au site des impôts afin d'effectuer cette démarche !

➤ + d'infos : www.impots.gouv.fr

SECURITÉ

Le vendredi 31 mars 2023, Madame la Maire était invitée avec les élus de la Communauté de Communes du Pays Dunois par la Lieutenante Aurore CHAMBARD, commandant de communauté de brigades de Gendarmerie.



Ce moment d'échanges a permis aux élus de rencontrer les gendarmes référents sur nos communes respectives et d'être informés des dispositifs mis en œuvre par la gendarmerie pour assurer la sécurité de nos administrés. Les élus ont été informés des points de vigilance qui se dessinent après analyse des tendances de 2022 sur notre territoire creusois. En 2022, il a été observé une augmentation de près de 45% des cambriolages qui ont visé particulièrement les résidences secondaires et qui restent pour la plupart non élucidés. Autre fait particulier, il a été observé en 2022 une recrudescence des vols de poules. Plus encourageant, les chiffres de la grande délinquance en Creuse sont en baisse, de la même manière que les atteintes aux personnes (violences conjugales notamment) et les accidents de la route.

Petit rappel à nos administrés : pensez à l'opération tranquillité vacances (OTV) pendant toute absence prolongée de votre domicile. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolages...).

MOBILISONS-NOUS POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC EN ZONE RURALE !

Le conseil municipal de La Chapelle-Baloue soutient chaque année le Comité de Défense de la Gare de St-Sébastien et autres Services Publics (CODEGASS) car nous estimons que ses démarches sont justes et sa détermination légitime. Bertrand Giraud, président du CODEGASS, fait le point pour nous sur la situation ferroviaire, en mai 2023 .

« Au prétexte d'une grille « givre », la SNCF a réorganisé les dessertes fin novembre 2022 en regroupant les Intercités 3604 et 3614 à 30 mn derrière le train racleur, avec pour conséquence la perte de la correspondance avec le TER de 6h25 le lundi. Et en supprimant l'Intercité 3624 ce qui a engendré un trou de 4 heures sans aucune desserte fonctionnelle pour Paris. L'association CODEGASS a alerté dès la fin octobre et a envoyé une motion à toutes les communes de la Creuse, une partie de l'Indre et de la Haute-Vienne. Le 15 novembre, branle-bas de combat des élus pour La Souterraine, avec récupération d'un arrêt sur le 3614 qui ne résout pas grand-chose. Puis deux manifestations à La Souterraine et Limoges. Suite au courrier du PDG de Legrand, l'Intercité 3624 est remis en une semaine ! Côté nouvelles dessertes, Argenton va récupérer un 4e aller-retour quotidien pour Paris. Pour La Souterraine, il s'agira de trois nouveaux arrêts quotidiens. Du côté des TER, les nouveaux trains mis en place par la région Nouvelle-Aquitaine permettent à St-Sulpice-Laurière d'avoir une bonne correspondance le matin pour Paris, du lundi au vendredi. Mais ces TER font ensuite demi-tour à La Souterraine privant St-Sébastien et Eguzon de dessertes fonctionnelles en heure de pointe. Les 3 associations de la ligne ont fait des propositions d'évolutions qui sont en cours d'étude dans les deux régions.».

Cet engagement, c'est aussi celui de tout un territoire et de ses habitants qui ne demandent qu'une chose : un service public qui réponde à leurs besoins.

Pour l'obtenir, une seule solution : entrer ensemble dans l'action et la défense d'un patrimoine ferroviaire dont l'abandon n'a que trop dépeuplé notre territoire et affaibli son dynamisme par le passé.



NOUVEAU SERVICE DES TITRES D'IDENTITÉ À DUN-LE-PALESTEL

Un guichet destiné aux demandes de passeport et de carte d'identité est ouvert depuis le lundi 20 mars, au premier étage de la mairie de Dun-le-Palestel. Vous n'aurez donc plus besoin d'aller jusqu'à Guéret ou La Souterraine pour l'édition de vos papiers d'identité. Pour prendre un rendez-vous (compter quatre semaines environ), vous pouvez appeler ou bien vous rendre directement sur place, à la mairie de Dun-le-Palestel.

 05 55 89 01 30

LA CREUSE AU BOUT DU FIL !



 **05 25 37 23 23**

Du lundi au vendredi

9h00 - 19h00

Le samedi

10h00 - 17h00

Le partenariat entre la Communauté de Communes du Pays Dunois et La Ligne Verte a donné naissance à Creuse Service. Il s'agit d'un nouveau service pour informer, conseiller et guider les Creusois sur des sujets divers. En composant leur numéro (tarif local depuis un poste fixe), vous trouverez des informations sur les domaines suivants :

- les services de la commune, du département ou de la préfecture,
- les démarches administratives,
- les services sociaux,
- les services d'urgence,
- les services à la personne,
- la petite enfance, la jeunesse,
- l'orientation scolaire, la recherche d'emploi ou de salariés.

Creuse Service vous accompagne aussi dans vos démarches quotidiennes à travers une aide à la rédaction de vos courriers administratifs et pour vous accompagner dans l'utilisation des outils informatiques.

PROJET D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES

Suite au conseil communautaire du 30 janvier 2023, un projet d'aide aux petites et moyennes entreprises de notre territoire a été voté par la Communauté de Communes du Pays Dunois : aides aux petits investissements, à l'installation ou encore à l'immobilier d'entreprise. Les modalités pour candidater à ce fonds d'aide sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

LES DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'ÉTÉ

Des horaires estivaux ont été mis en place pour les déchèteries de Dun-le-Palestel et Noth jusqu'au 31 octobre prochain.

DÉCHÈTERIE DE DUN-LE-PALESTEL

Le mardi : 9h00 à 12h00

Le mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

DÉCHÈTERIE DE NOTH

Mardi et vendredi :

14h00 à 18h00

LE NUMÉRIQUE À PORTÉE DE TOUS !



La Palette, à Dun-Le-Palestel, organise des ateliers numériques de trois heures, tous les jeudis. Ces ateliers ont pour vocation de vous accompagner à vous saisir des outils numériques, à développer vos compétences et devenir autonome pour vos démarches administratives notamment !

ATELIERS SUR INSCRIPTION

Les jeudi de 9h00 à 12h00

9 Place de la Poste à Dun-Le-Palestel

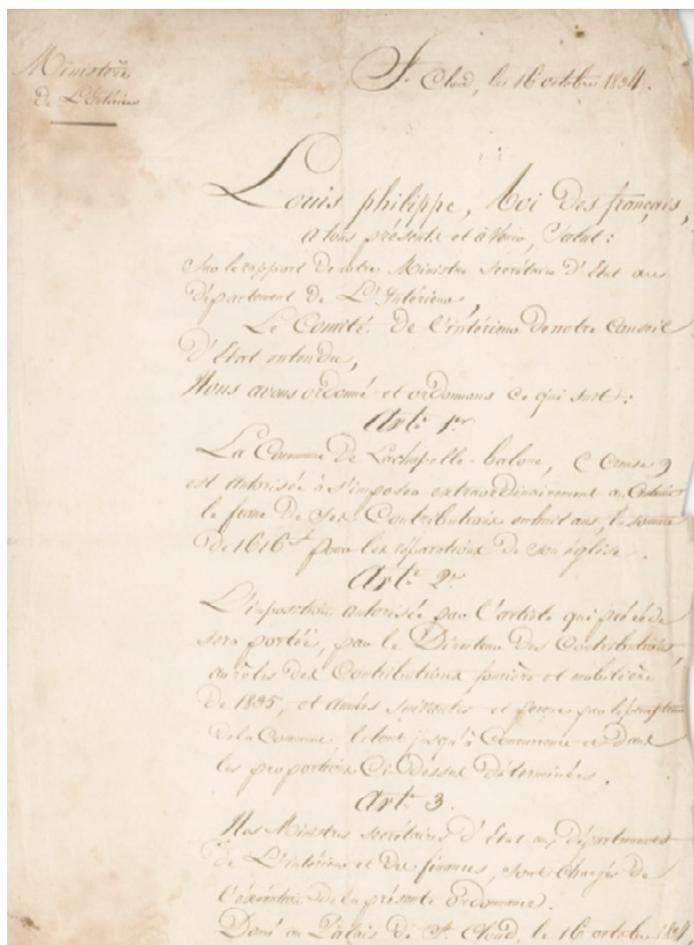
 **06 58 12 47 77**

41

UN TOUR AUX ARCHIVES

42

PATRIMOINE GÉOLOGIQUE



LES ARCHIVES DE LA CHAPELLE SONT EN ORDRE !

Madame Meignien a été recrutée en janvier 2023 pour un contrat à durée déterminée dans l'optique de ranger et classer les archives de la commune. Son travail a demandé rigueur et curiosité et a permis de mettre de l'ordre dans les nombreux documents en possession de la commune depuis plus d'un siècle ! Au nom des administrés et de l'équipe municipale, nous la remercions vivement. Elle partage avec nous son expérience à travers cet article...

BIENVENUE AUX ARCHIVES CHAPELLOISES !

Quand j'ai annoncé travailler aux archives de la Chapelle-Baloue, pour répondre à la question d'un client dans un bar-café, on m'a rétorquée en riant « c'est qu'il y a des archives à la Chapelle-Baloue ? » Et comment qu'il y en a !

J'ai intégré la mairie le 2 janvier 2023. Un CDD de quatre mois. Le paysage de mon bureau de travail a immédiatement fait son effet, me donnant une petite idée du défi que j'allais devoir accomplir : d'abord, des cartons remplis de dossiers, glissés sous une table elle-même couverte de documents qu'on peut rapidement juger comme « anciens » ; un bureau dont une partie est occupée de dossiers en vrac ; et, au fond, dans l'angle de la pièce, des dizaines de boîtes empilées les unes sur les autres, accolées au mur, occupant bien un tiers de la hauteur et plusieurs rangs d'épaisseur à même le sol. Et, de-ci, de-là, d'autres boîtes orphelines et des piles de documents qui ne demandent qu'à être classées.

Quel a été mon rôle ?

A l'aide de tableaux de gestion fournis par les Archives départementales, je trie les documents en fonction de leur durée d'utilité administrative. Parfois, selon les besoins des communes, on peut faire fi de ces instructions et décider de conserver des documents au lieu de les éliminer. Ensuite, il s'agit de classer par thème, sujet, projet et d'ordonner chronologiquement chaque affaire. La création d'un inventaire des archives s'est aussi révélé nécessaire : il répertorie chaque boîte numérotée, son contenu, ses dates extrêmes et sa date d'archivage définitive.

Un grand puzzle

Travailler aux archives, c'est découvrir et assembler un puzzle bien complexe. L'urbanisme, la comptabilité, les élections, les ressources humaines, le tourisme, les travaux communaux... Tout y passe. Je prends connaissance avec enthousiasme de sujets qui ne sont pas mes prédilections - l'électrification du village, les élections, le développement touristique -, peut-être un peu moins quand il s'agit de classer par ordre chronologique des factures vingt ans plus vieilles que moi. On y découvre les interlocuteurs réguliers : la préfecture, le conseil général, les syndicats, les autres maires et, évidemment, les administrés.

Faire connaissance avec la population

Je m'attarde avec plaisir sur les lettres manuscrites des administrés, sur leurs requêtes, leurs gratitude, leur mécontentement. Puis je prends conscience avec fascination que ces lettres ont été rédigées dans les années 1980 par des soixantaines qui sont donc nés dans les années 1920. Il y a un siècle !

Au fur et à mesure, les mêmes noms de famille reviennent : parmi les élus ou les administrés, ce sont des générations d'une même famille qui font l'histoire de la Chapelle-Baloue. On se retrouve parfois à reconstituer mentalement des arbres généalogiques.

Enfin, assez régulièrement, des lettres de familles non creusoises qui souhaitent s'installer dans le coin, ouvrir un commerce ou faire bénéficier de leurs services, pour aider à lutter contre la désertification et œuvrer pour la redynamisation du bourg. Des décennies plus tard, nombre de familles continuent à vouloir s'installer avec la même intention. Une partie de moi est « bluffée » par ce phénomène qui ne date pas d'hier, mais existe bien depuis des décennies.

Des luttes toujours existantes...

Bon nombre de luttes actuelles sont des luttes qui perdurent depuis longtemps. S'adapter d'accord, mais être mis en marge, hors de question ! Les Creusois et leurs élus sont fermes là-dessus. En prenant connaissance de ces luttes locales, je me trouve attristée d'apprendre que tel projet malvenu a abouti ou que telle instruction ministérielle bourdonne d'un mépris pour le monde rural.

Voici quelques points réguliers de lutte que j'ai pu recenser : l'ouverture des classes d'école, le maintien de dessertes et d'horaires de train décents en gare de Saint-Sébastien et la Souterraine, la bonne mise en réseau des services d'électricité puis d'Internet, la constante volonté d'accéder à des petits commerces dans le bourg, le bon entretien et la valorisation du patrimoine du village, bâti et naturel etc.

Qui d'entre vous n'a pas déjà été inquiet ou concerné, de près ou de loin, par l'un de ces points ?

Un accès unique à la grande Histoire

De temps en temps, pour mon plus grand plaisir, voilà un dossier qui date du siècle dernier. Un registre répertorie les visas d'arrivée et de départ demandés par des étrangers. En plein milieu des années 40. L'origine polonaise des noms de famille n'est pas anodine et laisse une empreinte lourde de réalité quand j'en prends connaissance. Et parfois, ça date du siècle précédent. Il y a quelques semaines, j'ai trouvé avec stupéfaction une lettre de Louis-Philippe, le dernier roi de France, accordant toutes les autorisations nécessaires pour la réfection de l'église de la Chapelle-Baloue. Il faut savoir discerner l'écriture manuscrite de l'époque – je ne suis pas experte, mais avec un peu de patience et d'observation... on y arrive !

UN GRANITE ORIENTÉ INVENTORIÉ AU PATRIMOINE GÉOLOGIQUE NATIONAL

Dans le cadre de l'inventaire national du patrimoine géologique – INPG, un granite orienté de la commune a été inventorié au répertoire national. Il vient compléter les quelques 600 sites inventoriés en Nouvelle-Aquitaine. En bordure de la route départementale D69, nous trouvons un escalier taillé dans la roche. Il s'agit d'un affleurement de granite à deux micas (biotite et muscovite), également appelé « leucogranite », montrant des débits planaires orientés selon une disposition triorthogonale. Ce type d'affleurement est unique dans la région du Massif central ! La fiche géologique inventoriée sur notre commune est validée au niveau régional (CSRPN) et doit encore l'être au niveau national (Muséum National d'Histoires Naturelles). Cet inventaire du patrimoine géologique est uniquement informatif. Pour les plus curieux d'entre vous, la fiche descriptive dudit granit est consultable sur le site internet InvenTerre, ainsi qu'en mairie.



INFORMATION AUX HABITANTS



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Les travaux commencent !



À partir du 30 mai 2023 et pour les prochains mois, les interventions de l'entreprise AXIONE vont se multiplier dans le cadre du déploiement de la Fibre sur la commune. Pour toute demande d'information ou réclamation, merci de vous rapprocher de la mairie.



BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles et nouveaux Chapellois !

- ➔ Monsieur et Madame GANAVAT
- ➔ Monsieur MARTINEZ et Madame MOREL
- ➔ Monsieur et Madame BIOLLAY
- ➔ Monsieur et Madame FAUCHER

TRISTE NOUVELLE

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris au mois d'avril dernier, le décès de notre ami et ancien épicier Philippe BOEMO. Philippe a tenu l'épicerie « Au Ballot de Baloue » aux côtés de Dominique pendant plus de trois ans. Ils s'occupaient également tous les deux de livrer les personnes à domicile.

ÉTAT CIVIL

Pour se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données, la mairie ne publiera les avis de naissance, de mariage et de décès qu'après l'accord des intéressés ou de la famille.



NUMÉROS UTILES

- | | | |
|---|---|--|
| ➔ SAMU
15 | ➔ Pharmacie Baraille à
Saint-Sébastien
05 55 63 50 59 | ➔ S.A.A.D
Accompagnement à domicile
05 55 63 81 95 |
| ➔ Pompiers
18 ou 112 | ➔ Ambulances Maquin
05 55 63 50 71 | ➔ ELISAD
Accompagnement à domicile
05 55 52 72 50 |
| ➔ Médecins de garde
05 55 41 82 02 | ➔ La Poste Saint-Sébastien
05 55 14 00 43 | ➔ Oxygène Multiservices
Accompagnement à domicile
05 55 89 46 84 |
| ➔ Gendarmerie de
Dun-le-Palestel
05 55 89 00 18 | ➔ Trésor Public La Souterraine
05 55 63 05 67 | ➔ Association d'aide à domicile
05 55 63 75 91 |
| ➔ Gendarmerie de
La Souterraine
05 55 63 17 17 | ➔ Virginie FAURIE
Assistante sociale
05 55 63 93 00 | ➔ Alcool Assistance
05 55 52 56 50 |
| ➔ RESOGARDE (médecins)
3237 | ➔ Centre communal
d'Action Sociale
05 55 63 35 95 | ➔ Épicerie Mon Rayon de Soleil
05 87 57 18 17 / 06 88 71 69 00 |